



DES FRUITS DE MER REMARQUABLES, UN CHOIX RESPONSABLE

Le 24 mai 2023

Comité permanent des pêches et des océans
131, rue Queen, 6^e étage
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6
Canada

Courriel : FOPO@parl.gc.ca

OBJET : Étude des questions relatives aux investissements étrangers et à la concentration en matière de permis et de quotas de pêches

Aux membres du Comité permanent des pêches et des océans,

Au nom de Clearwater Seafoods, c'est un plaisir de faire le point sur l'étude du Comité portant sur les questions relatives aux investissements étrangers et à la concentration en matière de permis et de quotas de pêches.

Fondée en 1976, Clearwater est une entreprise canadienne qui jouit d'un succès international à titre de principal exportateur de produits de la mer. Clearwater est reconnue mondialement pour ses produits de qualité supérieure, la salubrité des aliments, la diversité des espèces et un service de livraison fiable à l'échelle mondiale. L'entreprise a accru ses activités internationales dans d'autres compétences en matière de pêcheries dont les cadres de gouvernance et de réglementation sont rigoureux.

Au fil des ans, elle est devenue une partie intégrante de la collectivité du Canada atlantique, en mettant l'accent sur l'exploitation responsable des produits de la mer de la plus haute qualité, tout en investissant dans les collectivités et l'innovation dans le secteur et en travaillant à la réconciliation avec les Autochtones.

Clearwater collabore depuis longtemps avec les Premières Nations micmaques pour favoriser une participation significative à la pêche commerciale et pour obtenir des résultats économiques qui profitent à tous. Il y a deux ans, en janvier 2021, Premium Brands Holdings Corp. et la coalition micmaque ont conclu une entente historique visant l'acquisition de Clearwater Seafoods. La participation collective de sept Premières Nations micmaques au



DES FRUITS DE MER REMARQUABLES, UN CHOIX RESPONSABLE

capital de Clearwater constitue l'investissement le plus important d'un groupe autochtone au Canada dans l'industrie des produits de la mer. Cet investissement générationnel permettra de protéger des emplois et d'en créer de nouveaux, de favoriser une réconciliation authentique et de maintenir la réputation internationale d'excellence de Clearwater en matière de produits de la mer durables. Grâce à ce partenariat, les Micmacs sont maintenant propriétaires à 50 % de l'entreprise et détiennent la totalité des permis de pêche récoltés par l'entreprise.

Nous tenons à souligner à quel point nous sommes tous fiers d'avoir établi des relations avec les Micmacs de la Nouvelle-Écosse et la bande de Miawpukek à Terre-Neuve-et-Labrador, et de continuer à bâtir ces relations. C'est une preuve tangible des avantages pour la collectivité et les entreprises de la réconciliation avec les Autochtones et des avantages pour les collectivités rurales de pêcheurs, enracinant encore plus profondément nos activités dans le Canada atlantique. Tout le monde y gagne.

La structure de propriété de Clearwater permet aux Micmacs de siéger au conseil d'administration en tant que propriétaires de l'entreprise, mais elle ne modifie ni n'influence les activités quotidiennes de l'entreprise. Cela assure la stabilité de 1 500 bons emplois pour la classe moyenne dans les 276 collectivités du Canada atlantique qui continuent de contribuer à l'économie de la région.

Nous avons déjà soumis des présentations au Comité concernant les politiques relatives aux propriétaires-exploitants et à la séparation de la flottille enchâssées dans la réglementation du MPO. J'aimerais réaffirmer que Clearwater ne possède pas et n'a pas l'intention de posséder des permis qui relèvent du règlement de la Politique sur la préservation de l'indépendance de la flottille de pêche côtière dans l'Atlantique canadien, et elle ne conclut pas d'accords de contrôle relatifs aux permis. Les permis de pêche compris dans l'acquisition de Clearwater par Premium Brands et la coalition micmaque demeurent des permis de pêche hauturière commerciale lorsque le règlement de la Politique sur la préservation de l'indépendance de la flottille de pêche côtière dans l'Atlantique canadien ne s'applique pas. En ce qui concerne la pêche hauturière, les entreprises ont été autorisées à détenir des permis et à accumuler des quotas selon les limites d'accumulation définies dans les plans de gestion intégrée des pêches (PGIP). Ces limites ont été fixées pour permettre à l'industrie de mener ses activités de manière efficace dans une zone de pêche où les coûts opérationnels et l'intensité de capital des pêches sont plus importants que ceux des pêches côtières.

En ce qui concerne le récent témoignage devant le Comité au sujet de la zone de pêche du homard (ZPH) 41, nous aimerions préciser que les permis pour cette pêche sont détenus par deux organisations micmaques distinctes. Six permis sont détenus par First Nations Coalition Quota Limited Partnership, la personne morale établie par les sept communautés micmaques, et deux permis sont détenus par la Première Nation de Membertou. Nous signalons aussi au



DES FRUITS DE MER REMARQUABLES, UN CHOIX RESPONSABLE

passage que, dans la ZPH 41, la prise de homard représente 1 % du nombre total de débarquements des pêches au homard au Canada. Au cours de la période de questions du Comité, cette pêche était considérée comme un monopole; toutefois, ce terme n'est pas exact. En représentant 1 % de l'approvisionnement canadien d'un produit hautement concurrentiel, cette pêche ne présente clairement aucune caractéristique d'un monopole. On ne parle pas de possession ou de contrôle exclusif du commerce d'une marchandise ou d'un service, ni d'une seule entreprise de l'industrie très diversifiée du homard au Canada qui représente un seul vendeur d'un produit unique sur le marché.

Nous sommes fiers du partenariat entre Premium Brands et la coalition micmaque et de cette étape monumentale vers la réconciliation et une plus grande participation des Autochtones. Nous continuerons de collaborer à l'édification d'une industrie canadienne des produits de la mer durable et diversifiée qui soutient des milliers d'emplois, génère une importante activité économique dans les collectivités côtières et fournit des produits de la mer de la plus haute qualité aux consommateurs du monde entier.

Nous vous remercions de votre intérêt et de continuer à servir les Canadiens et les Canadiennes.

Cordialement,

Christine Penney
Vice-présidente, Durabilité et Affaires publiques